

Ascendance noble et inégalités d'accès aux grandes écoles

Noble Lineage and Inequalities in Access to Elite Education

Stéphane Benveniste*

Résumé – Cet article quantifie la surreprésentation des étudiants d'origine aristocratique dans les grandes écoles les plus prestigieuses. Il s'appuie sur un échantillon de 269 917 étudiants de dix grandes écoles entre 1911 et 2015 et mobilise des indicateurs d'ascendance aristocratique fondés sur le nom de famille. Les individus d'ascendance noble ont, sur la période récente, entre six et neuf fois plus de chances d'intégrer l'une de ces dix grandes écoles que le reste de la population, contre onze à quinze fois au début du XX^e siècle. Alors qu'ils étaient historiquement concentrés à Sciences Po Paris, leur présence est désormais plus uniformément répartie entre les établissements les plus prestigieux, les écoles de commerce affichant les niveaux de surreprésentation les plus élevés. Les hommes d'ascendance noble sont par ailleurs davantage surreprésentés que les femmes dans ces grandes écoles, même si l'écart s'est réduit. Ces résultats montrent qu'au-delà de l'abolition de privilèges juridiques, des hiérarchies historiques peuvent persister. Des recherches futures pourraient contribuer à distinguer ce qui, dans cette persistance, relève notamment de la transmission d'un capital social, scolaire, culturel ou encore économique.

Abstract – *This paper examines the overrepresentation of students with aristocratic ancestry in elite higher education. It relies on a sample of 269,917 students from ten leading French grandes écoles between 1911 and 2015 and uses surname-based indicators of nobility. Individuals with aristocratic ancestry are between six and nine times more likely to enrol in one of these ten grandes écoles than the rest of the population, compared to eleven to fifteen times a century ago. While historically concentrated at Sciences Po Paris, their presence has become more evenly distributed across top-tier institutions, with business schools now showing the highest levels of overrepresentation. The analysis also shows that noble men are more overrepresented than noble women in these top-tier institutions, although this gap has narrowed. These results underscore that beyond the abolition of legal privileges, historical hierarchies persist. Future research could distinguish the extent to which this persistence may reflect the transmission of social, educational, cultural, or economic capital.*

JEL : I23, I24, N34

Mots-clés : enseignement supérieur prestigieux, grandes écoles, noblesse et aristocratie, histoire des inégalités

Keywords: elite higher education, grandes écoles, nobility and aristocracy, history of inequality

* Centre d'Économie de la Sorbonne (CES), Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ; Aix-Marseille Université, CNRS, AMSE.

Correspondance : stephane.benveniste@univ-paris1.fr

Je remercie Dominique Goux, rédactrice en chef, et deux rapporteurs anonymes pour leurs précieux commentaires et suggestions. Je remercie également Paolo Brunori, Baptiste Coulmont, Ewen Gallic, Arnaud Lefranc, Thomas Piketty, Morgan Raux, Akiko Suwa-Eisenmann, Alain Trannoy, Louis-André Vallet et de nombreux participants à différents séminaires pour leurs retours précieux. Je suis particulièrement reconnaissant au personnel des services d'archives et des associations d'anciens élèves qui m'ont aidé à recueillir des données à partir de multiples sources ; leur soutien a été déterminant pour cette étude. Cette recherche a été soutenue par l'Agence nationale de la recherche (Subvention ANR-17-EURE-0020) et l'Initiative d'excellence d'Aix-Marseille Université - A*MIDEX.

Reçu en juin 2024, accepté en mars 2025. Traduit de « Noble Lineage and Inequalities in Access to Elite Education ».

Les jugements et opinions exprimés par les auteurs n'engagent qu'eux-mêmes, et non les institutions auxquelles ils appartiennent, ni a fortiori l'Insee.

Citation: Benveniste, S. (2025). Noble Lineage and Inequalities in Access to Elite Education. *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, 548, 51–67. doi: 10.24187/ecostat.2025.548.2141

La Révolution française de 1789 a aboli les privilèges aristocratiques, mettant fin aux prérogatives formelles dont jouissait la noblesse, sous l'Ancien Régime, dans l'accès aux universités. En 1793, ces universités ont été supprimées et plusieurs grandes écoles furent alors créées, avec pour mission de former les futurs dirigeants de la nation. Les universités ont ensuite été rétablies pour assurer un accès plus large à l'enseignement supérieur, mais leur coexistence avec les grandes écoles, hautement sélectives, a donné naissance à un système d'enseignement dual. Au sein de ce système, les concours d'entrée aux grandes écoles, introduits à la fin du XVIII^e siècle, se sont imposés comme le principal mécanisme de sélection et ont conservé des principes de fonctionnement largement inchangés. Bien que conçu pour permettre un accès méritocratique à l'élite socioprofessionnelle, on peut se demander si l'accès aux grandes écoles les plus prestigieuses s'est réellement démocratisé ou si les hiérarchies sociales héritées du passé continuent de structurer les trajectoires scolaires. Si le statut aristocratique ne confère plus de privilèges légaux, il est toujours reconnu et officiellement enregistré par l'administration française. En outre, les familles issues de l'ancienne noblesse continuent d'exercer une influence dans divers secteurs de la société (Harsanyi, 2005).

L'élargissement de l'accès à l'enseignement supérieur n'a pas remis en cause le rôle des établissements les plus prestigieux dans la stratification sociale. Leurs diplômes constituent des points d'entrée privilégiés vers des positions sociales et économiques dominantes sur le marché du travail (Hoekstra, 2009 ; Anelli, 2020 ; Bataille & Falcon, 2022), alors même que l'admission dans ces cursus reste marquée par de fortes inégalités liées à l'origine sociale et économique (Clark & Cummins, 2014 ; Chetty *et al.*, 2020). En France, de nombreux travaux ont montré que les grandes écoles sont un ressort central de la reproduction des élites. Pour les périodes 1966-1969 et 1984-1985, Bourdieu (1989) a souligné les profondes disparités de capital économique et culturel entre les étudiants des grandes écoles les plus sélectives, ceux d'autres grandes écoles et ceux des universités. Des études empiriques ultérieures ont étendu cette analyse à plusieurs décennies du XX^e siècle : Euriat & Thélot (1995) et Albouy & Wanecq (2003) ont ainsi étudié l'accès à respectivement quatre et dix-neuf grandes écoles parmi les plus prestigieuses, tandis que Falcon et Bataille (2018) ont mobilisé un échantillon

plus large tiré de l'enquête Emploi. Ces travaux révèlent des inégalités sociales importantes dans l'accès aux grandes écoles, bien qu'en déclin sur la période. Des recherches plus récentes s'appuyant sur des données administratives de 2006 à 2017 (Bonneau *et al.*, 2021), de même qu'une analyse intergénérationnelle portant sur cinq générations d'étudiants des grandes écoles (Benveniste, 2023), confirment la persistance de fortes inégalités d'accès. Si ces inégalités d'accès selon la profession et le niveau d'études des parents ont largement été étudiées, celles liées à l'appartenance à une lignée aristocratique n'ont reçu que peu d'attention.

Dans *La Noblesse d'État : grandes écoles et esprit de corps*, Bourdieu (1989) établit un parallèle explicite entre les élites modernes et la noblesse de l'Ancien Régime, en montrant que les grandes écoles fonctionnent comme un nouveau mécanisme de légitimation du pouvoir¹. Au-delà de ce parallèle théorique, un ensemble de travaux a étudié la manière dont les anciennes aristocraties européennes ont traversé les grands bouleversements sociaux et économiques. Ces études montrent que leurs descendants demeurent durablement surreprésentés parmi les élites (Kuiper *et al.*, 2015). Bien que les familles nobles aient partiellement perdu leur domination économique, elles sont restées surreprésentées parmi les héritages les plus importants à Paris au début du XX^e siècle (Piketty, 2020). Aux Pays-Bas, Dronkers (2003) explique qu'un degré élevé d'homogamie a contribué à préserver la prééminence des familles nobles, qui ont occupé des positions élevées dans les milieux d'affaires et politiques. En France, les descendants de familles nobles sont restés également surreprésentés dans les élites administratives, politiques et économiques (Birnbaum *et al.*, 1978), ainsi que dans les écoles et professions prestigieuses (Coulmont, 2019). En outre, ces familles se sont stratégiquement concentrées dans certaines institutions scolaires, ce qui a favorisé la formation de cercles sociaux exclusifs et renforcé l'homogamie (de Saint-Martin, 1993). Cela a contribué à consolider une forte identité noble et à faire perdurer une croyance collective dans la pérennité de l'aristocratie (Harsanyi, 2005),

1. Comme le précise Bourdieu : « L'essence des grandes écoles revient à produire une noblesse [...]. À la manière de l'adoubement des chevaliers, selon Marc Bloch (1939), cette opération d'ordination (au sens à la fois mathématique et religieux) transforme des différences de degré en une série de différences discontinues [...]. Les grandes écoles produisent des individus qui sont perçus — et qui se perçoivent eux-mêmes — comme étant d'une autre nature, d'une « essence supérieure », comme on dit en français, c'est-à-dire séparés en termes absolus, du point de vue de l'assignation : quoi qu'ils fassent, ce qu'ils font est différent » (Bourdieu & Wacquant, 1993 ; traduction de l'auteur à partir d'un entretien publié en anglais).

une perception encore légitimée aujourd'hui par sa reconnaissance officielle par l'État français.

La fascination du public pour la noblesse persiste à la fois dans le champ académique et dans les représentations culturelles, comme l'illustre la série télévisée *Downton Abbey*, de même qu'elle s'enracine dans la littérature classique, par exemple dans l'œuvre de Marcel Proust. Cela témoigne d'une curiosité et d'un intérêt durables pour la capacité de résilience et la longévité sociale des élites historiques. L'identité aristocratique est en effet profondément ancrée dans l'hérédité et marquée par la transmission de la mémoire ancestrale, façonnée par des récits glorifiés de chaque lignée. Cet héritage imposerait des idéaux d'exemplarité et d'obligation (« noblesse oblige »), favorisant à la fois la quête d'excellence et la peur du déclin (de Saint-Martin, 1993 ; Mension-Rigau, 2015). Pourtant, cette aspiration à la continuité et à l'immuabilité contraste avec les idéaux égalitaires modernes. Cette tension soulève une question essentielle : la présence durable de familles nobles au sommet de la hiérarchie sociale s'étend-elle également à l'enseignement supérieur et à ses diplômés les plus prestigieux ?

Cet article s'intéresse à l'évolution de la surreprésentation des familles nobles dans les grandes écoles françaises les plus prestigieuses, en utilisant deux sources de données. La première est un jeu de données constitué par l'auteur couvrant exhaustivement les 269 917 étudiants ayant intégré entre 1911 et 2015 dix grandes écoles parmi les plus sélectives, soit 0,39 % de la population française sur la période². La seconde est une source administrative indiquant le nombre de naissances pour chaque nom de famille présent en France et pour différentes cohortes de naissance. La combinaison des deux sources permet de calculer des taux d'intégration pour chaque grande école, pour les individus d'ascendance noble et pour le reste de la population³. Les noms de famille de lignage noble sont identifiés de deux façons différentes : soit (1) par la présence d'une particule, soit (2) par l'appartenance à la liste de noms de famille enregistrés auprès de l'Association d'entraide de la Noblesse Française (ANF), une organisation dédiée à la certification des lignées nobles et au développement des réseaux aristocratiques.

Les résultats révèlent le maintien d'une forte, bien que déclinante, surreprésentation des descendants d'aristocrates dans les grandes écoles les plus prestigieuses. Les membres des familles inscrites à l'ANF nés entre 1891 et 1915 avaient en moyenne quinze fois plus de chances

que le reste de la population d'être admis dans ces grandes écoles. Leur surreprésentation a progressivement diminué, passant de quatorze fois (1916-1940), à douze fois (1941-1965), puis à neuf fois (1966-1990), demeurant ainsi substantielle deux siècles après la Révolution française. Alors qu'ils étaient de loin le plus surreprésentés à Sciences Po Paris au début du XX^e siècle (jusqu'à cinquante fois plus), la plus forte surreprésentation s'observe désormais dans les écoles de commerce (jusqu'à dix à douze fois). En outre, les familles aristocratiques semblent privilégier leurs fils plutôt que leurs filles, puisque les garçons sont davantage surreprésentés dans les dix grandes écoles de notre étude.

Le reste de l'article est organisé comme suit : la section 1 rappelle des éléments historiques sur les grandes écoles et la noblesse française. La section 2 décrit les données. La section 3 détaille la stratégie empirique, expliquant l'utilisation d'indicateurs de noblesse basés sur le nom de famille et du taux d'intégration relatif comme mesure des inégalités. La section 4 présente et discute les résultats, avant la conclusion.

1. Contexte institutionnel

1.1. Les grandes écoles

Proclamant l'égalité des droits, la Révolution française de 1789 a renversé une société dans laquelle les positions sociales étaient largement déterminées par la naissance. Étroitement liées aux congrégations religieuses (notamment par le biais de la propriété foncière) et à la noblesse, qui jouissait de prérogatives légales en matière d'accès, les universités de l'Ancien Régime ont été démantelées par la Convention nationale de 1793. Elles ont été remplacées par un nouveau système d'établissements d'enseignement d'élite, les grandes écoles. Si certaines de ces grandes écoles – comme l'École nationale des ponts et chaussées et l'École des mines – sont antérieures à la Révolution, l'an 1794 marque la fondation de deux grandes

2. Une description détaillée de l'ensemble de données figure à la section 2. Alors que la France compte environ 500 grandes écoles, cette étude se concentre sur un groupe restreint de dix établissements qui ont historiquement joué un rôle central dans la formation de l'élite française : École Polytechnique, ENA, ENS Ulm, ESCP, ESPCI Paris, ESSEC, Mines Paris, Ponts et Chaussées, Sciences Po Paris et Télécom Paris. Comme indiqué à la section 2, l'échantillon principal exclut Sciences Po Paris, qui représente à elle seule environ la moitié de tous les étudiants de l'échantillon.

3. Comme de Saint-Martin (1993) et Coulmont (2019), cette étude utilise les noms de famille comme indicateurs du lignage aristocratique. Leurs travaux ont mis en évidence la présence de descendants de la noblesse dans les grandes écoles en mesurant leur part au sein du corps étudiant. La présente étude enrichit cette approche en intégrant explicitement le poids démographique de la noblesse dans la population nationale, ce qui permet de calculer des taux d'accès de descendants de la noblesse aux grandes écoles relatifs à ceux du reste de la population.

écoles emblématiques : l'École polytechnique et l'École normale supérieure. Dès sa première année, l'École polytechnique a mis en place un concours d'entrée, qui, par la suite généralisé dans les grandes écoles, en constitue encore aujourd'hui la marque de fabrique (Belhoste, 2002).

L'accès à ces établissements passe par un programme préparatoire intensif⁴, suivi d'un concours en deux étapes : des examens écrits anonymes, puis des évaluations orales pour les candidats les mieux classés à l'écrit. Contrairement aux universités, les grandes écoles n'admettent qu'un nombre limité d'étudiants à l'issue de ce processus de sélection et sont ainsi sélectives. Explicitement conçues pour former la future classe dirigeante du pays et spécialisées dans l'ingénierie, le commerce et le management, ainsi que dans les sciences humaines, les grandes écoles ont longtemps constitué la voie royale vers des carrières administratives, politiques et managériales de haut niveau (Suleiman, 1978 ; Dudouet & Vion, 2024).

Deux grandes évolutions structurelles ont marqué le système d'enseignement supérieur français au cours du XX^e siècle. Tout d'abord, l'accès à l'enseignement secondaire s'est généralisé, puis l'accès à l'enseignement supérieur s'est nettement élargi. Dans le même temps, les grandes écoles ont pour leur part conservé leur statut prestigieux et ont maintenu une sélectivité relativement stricte (Gurgand & Maurin, 2007). Comme l'illustre la figure I, la part de la population intégrant les grandes écoles les plus prestigieuses n'a que légèrement augmenté, en particulier si on la compare à la hausse de la part des entrants à l'université et de la part des titulaires du baccalauréat (voir la figure S-I de l'Annexe en ligne, lien de l'Annexe en ligne à la fin de l'article).

La seconde grande transformation structurelle du système éducatif au cours du XX^e siècle est intervenue avec l'intégration progressive des femmes dans l'enseignement supérieur, y compris dans les grandes écoles. Historiquement, ces établissements étaient très largement masculins, les femmes en étant presque entièrement exclues. La première avancée a eu lieu pendant la Première Guerre mondiale, lorsque les femmes ont été admises à Sciences Po Paris, mais dans des conditions plus restrictives que les hommes. Il y a eu peu de progrès pendant l'entre-deux-guerres, mais l'octroi du droit de vote aux femmes en 1945 a coïncidé avec la levée progressive des barrières entre les sexes dans les grandes écoles. L'École nationale

d'administration (ENA) a admis des femmes dès sa création en 1945, mais les étudiantes sont restées une petite minorité, dépassant rarement les 10 % avant les années 1970. Un changement décisif est intervenu dans les années 1970. L'École polytechnique a notamment ouvert ses portes aux femmes en 1972. À partir de cette date, on observe une hausse rapide de la part des femmes dans les écoles de commerce et à Sciences Po Paris, alors que leur progression est restée plus lente dans les écoles d'ingénieurs. L'École normale supérieure (ENS) constitue un cas à part, ayant maintenu des écoles séparées pour les hommes et les femmes jusqu'à leur fusion en 1985, fusion ayant d'ailleurs fortement réduit le nombre de femmes admises dans les filières scientifiques (Dousset & Thebault, 2025). Bien que les femmes réussissent désormais mieux scolairement que les hommes et soient surreprésentées dans l'ensemble de l'enseignement supérieur, la lente féminisation des grandes écoles reflète les disparités persistantes entre les sexes dans les domaines scientifiques, où les femmes restent nettement sous-représentées (Kahn & Ginter, 2017).

1.2. L'aristocratie française

Pierre Bourdieu (1989) a décrit les grandes écoles comme des institutions qui ne se cantonnent pas à former leurs étudiants, mais qui visent également à les « consacrer », établissant un parallèle avec l'adoubement des chevaliers dans les sociétés féodales. Ce processus d'élévation symbolique fait écho à la distinction des aristocrates de l'Ancien Régime, qui jouissaient de prérogatives légales, notamment d'un accès privilégié aux établissements d'enseignement. La notion d'« aristocratie », dérivée du grec *aristos* (excellence) et *kratos* (pouvoir), désignait à l'origine le gouvernement par les plus compétents et non l'exercice d'un privilège héréditaire. À Athènes et dans la Rome antique, le statut aristocratique était initialement lié au mérite intellectuel, politique ou militaire, avant de s'imposer progressivement en un statut transmis par voie héréditaire. Plus tard, les aristocraties européennes, toujours étroitement liées à la propriété foncière et au service militaire, ont consolidé l'identité noble en renforçant la succession héréditaire et la continuité dynastique (Dewald, 1996).

4. À la fin du lycée, les élèves français passent le baccalauréat, diplôme national de fin du secondaire requis pour l'accès à l'enseignement supérieur. L'enseignement supérieur est traditionnellement divisé entre des filières universitaires non sélectives et des filières sélectives. Parmi ces dernières, les plus prestigieuses sont les classes préparatoires aux grandes écoles qui, pendant deux à trois ans, préparent les élèves aux concours des grandes écoles.

Comme dans beaucoup d'autres sociétés, la noblesse française s'est constituée en classe sociale distincte au cours de la période médiévale (Chaussinand-Nogaret, 1976). La monarchie contrôlait étroitement l'accès au statut de noble. Contrairement à la *gentry* anglaise, qui permettait une plus grande mobilité sociale, la noblesse française a établi des barrières relativement strictes à l'entrée, quoique pas totalement imperméables. Au fil du temps, les changements démographiques, économiques et politiques ont créé des opportunités de mobilité à la fois ascendante et descendante. La principale voie d'ascension vers la noblesse, l'anoblissement, restait rare et nécessitait soit une fortune importante, soit des distinctions militaires ou administratives, ainsi que l'approbation royale (Chaussinand-Nogaret, 1976 ; Defauconpret, 1999). Le maintien du statut de noble exigeait également une adhésion stricte à des codes de conduite : l'exercice d'activités ou de professions jugées déshonorantes pouvait entraîner la perte des avantages attachés à la noblesse (dérogeance).

La noblesse française n'était par ailleurs pas homogène. Une différence fondamentale séparait la noblesse d'épée, dont la lignée remontait à la chevalerie médiévale et aux fonctions de commandement militaire, de la noblesse de robe, née aux XVI^e et XVII^e siècles par le système de vénalité des charges, à savoir l'acquisition héréditaire ou financière de fonctions juridiques et administratives de haut rang (Doyle, 1996). D'autres formes de stratification interne divisaient la noblesse, en raison des différences considérables de richesse et d'influence politique. Certaines familles possédaient des titres ducaux ou princiers, tandis que d'autres étaient de modestes propriétaires terriens aux privilèges limités (Defauconpret, 1999). Les différences géographiques étaient particulièrement notables : les aristocrates parisiens occupaient souvent de hautes fonctions à la cour, tandis que les nobles provinciaux exerçaient généralement une autorité locale plus restreinte (Chaussinand-Nogaret, 1976).

Il est difficile d'estimer le nombre de nobles au début de la Révolution française en raison de l'absence de documents officiels, mais Chaussinand-Nogaret (1976) propose un ordre de grandeur plausible de 0,5 % de la population, les estimations s'étalant entre 0,3 % et 1,2 % (Mension-Rigau, 2015). L'aristocratie dans son ensemble contrôlait environ 25 % des terres françaises avant 1789, avec de fortes disparités entre familles (Beck, 1981). La Révolution a conduit à la confiscation de certains domaines,

mais son principal impact a davantage été politique qu'économique. Beck (1981) affirme que le déclin progressif du patrimoine de la noblesse est moins dû à l'expropriation révolutionnaire qu'à la réticence de l'aristocratie à s'adapter aux transformations économiques induites par la révolution industrielle. À mesure que l'industrie et le commerce devenaient de plus en plus essentiels à la création de richesses, les familles nobles ont perdu de leur importance dans l'ordre économique naissant. Bien qu'elles aient conservé d'importantes propriétés foncières tout au long du XIX^e siècle, elles ne pouvaient plus compter uniquement sur leurs revenus locatifs et sont progressivement entrées dans la vie active, y compris dans des secteurs autrefois considérés comme déshonorants.

Au XIX^e siècle, les régimes successifs – le Premier Empire, la Restauration et, plus tard, le Second Empire – ont brièvement rétabli les titres de noblesse en vue d'intégrer à la fois l'aristocratie traditionnelle et les élites militaires et administratives nouvellement anoblies. Ces titres étaient purement honorifiques et, bien que reconnus par l'Association d'entraide de la Noblesse Française, leur légitimité en tant que marqueurs de la noblesse reste contestée (Mension-Rigau, 2019). Quoiqu'il en soit, relativement peu de titres ont été accordés et, sous Charles X, dans les années 1820, l'aristocratie traditionnelle a été délibérément replacée au centre de la vie politique et sociale. Ainsi, la plupart des familles d'ascendance noble peuvent retracer leur lignée aristocratique au moins jusqu'au XVIII^e siècle (de Waresquiel, 2005).

La seconde moitié du XIX^e siècle est souvent présentée comme une rupture, la modernisation entraînant le déclin de la noblesse avec l'émergence d'une nouvelle société. Cependant, Mayer (1981) affirme que cette lecture occulte d'importantes continuités sociales. Il soutient que les familles aristocratiques ont conservé un pouvoir politique et économique considérable dans toute l'Europe au cours de cette période, peu remis en cause par l'ascension de la bourgeoisie. Selon lui, cette persistance s'explique par le maintien de la place prépondérante de l'agriculture dans l'économie, qui a retardé les effets perturbateurs du capitalisme industriel sur les hiérarchies sociales existantes. Il précise toutefois que la France, ayant abandonné la monarchie plus tôt que ses voisins, a connu un déclin plus marqué de l'influence de la noblesse⁵.

5. Dans plusieurs monarchies parlementaires, comme l'Espagne, la Belgique ou le Royaume-Uni, les titres de noblesse et la possibilité d'anoblissement subsistent, le souverain conservant cette prérogative.

Au début du XX^e siècle, malgré la perte d'une partie de leur influence économique, nombre de familles nobles avaient conservé un patrimoine immobilier important. Elles restaient, par exemple, cinq fois plus représentées parmi les plus gros héritages parisiens que dans la population (Piketty, 2020). La Première Guerre mondiale a fragilisé davantage encore leur patrimoine, par la destruction et la réallocation du capital économique, ces familles aristocratiques demeurant toutefois parmi les plus riches des sociétés européennes (Kuiper, 2015). Leur surreprésentation dans l'armée a eu un coût démographique : entre 5 et 6 % des descendants de nobles français sont morts à la guerre, soit un taux de mortalité deux fois supérieur à celui de la population générale (Mension-Rigau, 2015). Au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, les familles nobles se sont de plus en plus tournées vers l'investissement scolaire pour accéder à l'élite. De Saint-Martin (1993) souligne leur concentration stratégique dans une poignée d'établissements d'enseignement d'élite. Entre 1976 et 1985, 19 % des élèves de Notre-Dame des Oiseaux, un prestigieux collège et lycée privé parisien, portaient des noms de famille aristocratiques. Dans un sous-échantillon de 323 personnes enregistrées dans le *Who's Who in France*, les noms nobles sont également surreprésentés dans des établissements d'enseignement supérieur tels que l'ENA, Sciences Po Paris, les écoles militaires et les facultés de droit (de Saint-Martin, 1993). En mobilisant diverses listes nominatives (évêques, parlementaires, ambassadeurs, étudiants de grandes écoles), Coulmont (2019) montre aussi que les descendants de la noblesse française restent nombreux à occuper des positions sociales prestigieuses. Des phénomènes similaires peuvent être observés dans d'autres pays européens⁶. Dans l'ensemble, la perte des prérogatives institutionnelles n'a fait disparaître ni l'importance sociologique de l'aristocratie, ni son prestige dans l'imaginaire collectif. En dépit de profondes transformations sociales et économiques, de nombreuses familles nobles se sont adaptées à ces sociétés nouvelles, préservant leur influence jusqu'aux XIX^e, XX^e et XXI^e siècles.

Les stratégies matrimoniales constituent un levier essentiel de préservation et de renforcement du statut des familles aristocratiques (Elias, 1985). L'assortiment des mariages entretient l'exclusivité sociale et assure la transmission intergénérationnelle de l'identité noble (Wagner, 2008). Cette pratique hautement organisée a des racines historiques profondes. Afin de contrer leur déclin, les familles nobles se sont également structurées au niveau national afin de défendre

leurs intérêts collectifs. En France, l'Association d'entraide de la Noblesse Française (ANF), fondée en 1932, est rapidement devenue une institution essentielle au maintien des réseaux d'élite, à la préservation du capital social et à la promotion de la cohésion. Comme aux Pays-Bas (Dronkers, 2003), de Saint-Martin (1993) montre que 64 % des hommes inscrits à l'ANF ont épousé des femmes de noble lignée. Ce degré élevé d'endogamie reflète un désir stratégique de préserver le *nom de famille* à travers les générations (de Saint-Martin, 1993), ce qui contribue à préserver une identité noble distincte et à la perception collective d'une aristocratie durable (Harsanyi, 2005).

Enraciné dans la mémoire d'ancêtres illustres – souvent représentés par des portraits exposés dans les demeures ou châteaux familiaux – et dans le souvenir de leur rôle dans l'Histoire nationale, cet héritage nourrit un sentiment d'exemplarité et le devoir de faire perdurer le nom de la famille (Mension-Rigau, 2019). Il se manifeste par l'adoption de coutumes traditionnelles, la préservation de valeurs ancestrales et la transmission de rituels sociaux, de normes et de pratiques culturelles distinctives (Mension-Rigau, 2015, 2019). L'État français contribue également à la pérennisation de cette identité par le maintien de la reconnaissance et la protection juridique des titres de noblesse. Une fois authentifiés par la Direction des Affaires civiles et le Sceau du ministère de la Justice, ces titres restent légalement attachés aux noms de famille et peuvent figurer dans les documents officiels et les dossiers administratifs.

2. Données

Cette étude s'appuie sur deux principales sources de données : (1) des listes nominatives d'étudiants ayant intégré de grandes écoles françaises et (2) des données agrégées sur la répartition des noms de famille par cohorte de naissance en France.

L'échantillon nominatif des étudiants des très grandes écoles (*Grandes Écoles Nominative Elite*

6. En Autriche et en Suède, les familles aristocratiques ont progressivement délaissé les carrières dans la diplomatie et l'armée au profit des secteurs des affaires et de la finance où elles sont largement surreprésentées (Kuiper et al., 2015). En Suisse, pays plus décentralisé, l'importance sociale des familles patriciennes a décliné tout au long de la première moitié du XX^e siècle, bien qu'elles aient conservé une influence dans certaines sphères (Benz et al., 2024). Les chocs politiques sont en outre venus fragiliser davantage encore le statut des élites en Europe. Si la noblesse russe a été confrontée à des exécutions massives ou à des expropriations sous le régime soviétique, les aristocrates italiens sont parvenus à traverser le régime fasciste avec un certain succès, et les familles nobles polonaises ont su préserver leur influence en servant dans le gouvernement communiste (Kuiper et al., 2015). En Hongrie, la Seconde Guerre mondiale et l'occupation nazie ont fortement affaibli le rôle politique et économique de la noblesse, mais les descendants de nobles restent néanmoins surreprésentés dans certaines catégories socioprofessionnelles supérieures (Kézdy, 2019).

Sample, GENES) est un jeu de données rassemblées par l'auteur à partir de listes fournies par des associations d'anciens élèves et d'archives conservées par les écoles et leurs autorités de tutelle. Il recense les étudiants de dix grandes écoles entre 1911 et 2015, soit 287 724 dossiers d'étudiants correspondant à 269 917 individus uniques. La base de données couvre les élèves ayant intégré ces établissements, indépendamment de la validation du diplôme. Cependant, les taux d'abandon ou d'échec dans les grandes écoles ont historiquement été extrêmement faibles (Suleiman, 1979). Ces dix établissements ont historiquement été et demeurent parmi les plus prestigieux de France, servant de voie d'accès à des carrières d'élite dans les secteurs public et privé (Suleiman, 1978 ; Dudouet & Vion, 2024). L'échantillon inclut l'École nationale d'administration (ENA), fondée en 1946 pour former les hauts fonctionnaires, l'École normale supérieure (ENS Ulm), établissement de formation à la recherche et à l'enseignement de premier plan dans le domaine des sciences et des lettres, cinq écoles publiques d'ingénieurs – l'ESPCI Paris, l'École polytechnique, l'École des Ponts et Chaussées, Télécom Paris, et Mines Paris – et deux écoles de commerce – l'ESSEC et l'ESCP⁷. Bien que ces écoles ne soient pas toutes exactement de même nature, Bourdieu (1989) les décrit comme faisant partie d'un système interconnecté de formation d'élite, ce qui justifie leur analyse conjointe, une approche adoptée par la plupart des études empiriques (par exemple, Albouy & Wanecq, 2003 ; Bonneau *et al.*, 2021).

Des détails sur la collecte et le traitement des données GENES sont fournis dans Benveniste (2021). Chaque observation comprend l'établissement fréquenté par l'étudiant, son année

d'entrée, son nom de famille et ses prénoms ; l'information sur le sexe est disponible pour environ un tiers de l'échantillon. Pour les deux tiers restants, les données manquantes ont été imputées sur la base des proportions de chaque sexe estimées pour chaque prénom à partir des registres nationaux de naissances. Afin d'améliorer la qualité des données relatives aux noms et prénoms, des méthodes de *fuzzy matching* ont été utilisées pour corriger les erreurs orthographiques et les abréviations parfois présentes dans les registres scolaires. Ces méthodes calculent des scores de similarité entre chaînes de caractères afin d'identifier des variantes orthographiques mineures. Pour éviter les doubles comptes, les individus ayant fréquenté plusieurs grandes écoles ont été identifiés et les données consolidées. Les années de naissance ont été imputées pour l'ensemble des individus sur la base d'un âge d'entrée dans les grandes écoles de 20 ans, 20 ans étant l'âge modal d'entrée dans les grandes écoles⁸. Afin d'assurer la comparabilité des données dans le temps, l'analyse se concentre sur les cursus standards, excluant les doctorats, les MBA, les programmes exécutifs et les mastères spécialisés, ainsi que les cycles internationaux de l'ENA.

7. Les données n'incluent pas certaines autres grandes écoles très sélectives et prestigieuses, comme HEC Paris et l'École Centrale Paris, en raison de contraintes liées à la disponibilité des données. Hormis ces omissions, la couverture des données correspond étroitement à l'ensemble des grandes écoles de premier rang (ou « très grandes écoles ») analysées dans des études antérieures, notamment Suleiman (1978), Bourdieu (1989), et Bonneau *et al.* (2021).

8. Pour l'ENA, un âge d'entrée plus élevé (26 ans) a été retenu, reflétant le fait que les élèves intègrent en moyenne cette école à un stade plus avancé de leur parcours. Dans la plupart des cas, les élèves de l'ENA avaient auparavant étudié dans un autre établissement de l'échantillon ; leur année de naissance a donc été inférée à partir de l'année d'entrée dans cet autre établissement. Lorsque des individus apparaissent dans plusieurs écoles, l'année de naissance est inférée à partir de la première date d'entrée observée.

Tableau 1 – Données GENES sur dix grandes écoles prestigieuses

Catégorie d'école	Grande école	Période de couverture des données	Nombre total d'étudiants	Nombre annuel moyen d'étudiants
Administration et enseignement / recherche	Sciences Po Paris	1911-2015	145 517	1 399
	ENA	1946-2015	7 714	112
	ENS Ulm	1911-2015	15 219	146
Ingénierie	ESPCI Paris	1911-2015	5 201	50
	Polytechnique	1911-2013	32 511	319
	Ponts et Chaussées	1911-2014	12 641	120
	Télécom ParisTech	1911-2012	11 765	120
	Mines ParisTech	1921-2012	8 476	91
Commerce	ESSEC	1911-2010	20 267	199
	ESCP Europe	1911-2011	28 394	278

Source : données GENES (1911-2015).

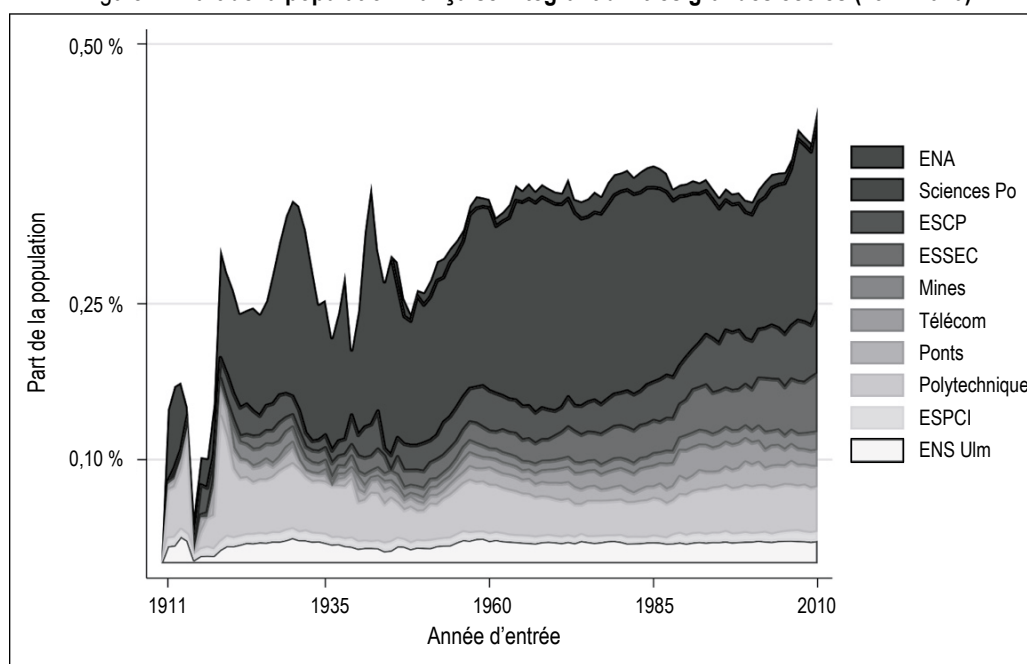
Le tableau 1 présente quelques statistiques pour chaque école, à savoir les années de disponibilité des données, le nombre total d'étudiants et le nombre annuel moyen d'étudiants sur la période couverte. La figure I montre l'évolution de la part de la population nationale ayant intégré ces grandes écoles au fil du temps, mettant en évidence des fluctuations notables, en particulier en période de guerre. Après la Première Guerre mondiale, la proportion d'étudiants a augmenté, notamment dans les écoles de commerce et à Sciences Po Paris. Toutefois, ce qui ressort surtout est l'augmentation relativement faible de la proportion de la population qui intègre ces dix établissements, en particulier lorsqu'on la compare avec l'expansion substantielle de l'enseignement secondaire et supérieur tout au long du XX^e siècle (voir la figure S-I de l'Annexe en ligne pour une comparaison avec l'évolution de la proportion de bacheliers). Étant donné que Sciences Po Paris représente près de la moitié des étudiants dans les données GENES, la majeure partie de l'analyse qui suit se concentre sur un échantillon excluant cette école. Cependant, les résultats sont aussi présentés séparément pour Sciences Po Paris seule, ainsi que pour l'échantillon complet de ces dix écoles.

La deuxième source de données est le Fichier des noms patronymiques de 1891 à 1990 (édition 1999), rassemblant les noms patronymiques

recueillis dans les actes de naissance et produit par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Ce fichier fournit le nombre de naissances par nom patronymique pour quatre cohortes de naissance de 25 ans chacune : 1891-1915, 1916-1940, 1941-1965 et 1966-1990. Pour étendre l'analyse jusqu'en 1995, une cohorte supplémentaire (1971-1995) a été construite, en supposant que la distribution des noms patronymiques à la naissance était restée inchangée par rapport à la cohorte 1966-1990.

Ce fichier de noms de famille issu des actes de naissance permet de calculer le poids démographique, au sein de la population, du groupe d'individus portant des noms nobles et de celui portant des noms non nobles. Son utilisation conjointe avec les données GENES permet d'estimer, pour chaque cohorte de naissance, les taux d'intégration de chacun de ces deux groupes dans les grandes écoles. L'un des principaux défis de cette analyse de long terme consiste à s'assurer de la comparabilité des estimations des effectifs de nobles et de non-nobles d'une cohorte de naissance à l'autre. Étant construit à partir des actes de naissance en France, le fichier des noms patronymique exclut les personnes nées à l'étranger arrivées en France au cours de leur scolarité et il exclut également les étudiants internationaux qui entrent directement dans les

Figure I – Part de la population française intégrant dix très grandes écoles (1911-2010)



Note : seuls les étudiants dont le nom de famille est autochtone, tel que défini à la section 2, sont inclus. Les nombres d'étudiants annuels sont divisés par la taille de la cohorte de naissance nationale correspondant à l'année d'entrée. La figure S-II de l'Annexe en ligne montre le nombre annuel brut d'étudiants par grande école.

Source : données GENES (1911-2010) ; Statistiques de l'état civil, Insee.

grandes écoles. Ces groupes portant très majoritairement des noms non nobles, l'utilisation de ce fichier brut conduirait à une sous-estimation de la population non noble, mais pas ou bien marginalement de la population noble, ce qui augmenterait mécaniquement les taux d'intégration des non-nobles, mais pas ou marginalement ceux des non-nobles. Le nombre des étudiants internationaux ayant en outre beaucoup augmenté au cours des dernières décennies, les comparaisons entre nobles et non-nobles dans le temps seraient biaisées. Ce biais tendrait donc à sous-estimer l'ampleur de la surreprésentation des nobles relativement aux non-nobles.

Pour pallier ce problème potentiel et assurer une mesure cohérente des effectifs de chacun des deux groupes dans le temps, notre analyse est restreinte à l'ensemble des noms de famille présents en France au début du XX^e siècle, ci-après dénommés noms de famille

« autochtones »⁹. Conformément aux pratiques établies dans les études antérieures fondées sur les noms de famille (Dupâquier & Kessler, 1992), cette restriction permet de limiter les distorsions liées à l'absence d'actes de naissance pour les personnes nées à l'étranger, qui sont rarement classées comme nobles. Une analyse de robustesse incluant l'ensemble des noms de famille est menée afin d'évaluer la sensibilité des résultats à cette restriction de l'échantillon.

9. Suivant Benveniste (2021), outre les noms de famille absents au début de la période, nous excluons ceux qui présentent une augmentation marquée de leur fréquence au cours du temps. Ces exclusions s'appliquent de manière cohérente au fichier des noms de famille comme aux données relatives aux étudiants. Bien que cette procédure vise principalement à identifier la migration de première génération, des noms de famille introduits par migration continuent d'entrer dans la population au fil des cohortes successives. Ainsi, la restriction de l'analyse à un ensemble stable de noms de famille conduit également à exclure une partie des immigrés de deuxième génération ou de générations ultérieures nés en France, qui ne peuvent être distingués des migrants de première génération à partir des seules données patronymiques. Le tableau 2 présente la prévalence des noms « autochtones » dans les données.

Tableau 2 – Nombre de naissances et d'étudiants des grandes écoles par cohorte

	Toutes cohortes		Cohortes				
	Nombre de noms patronymiques	Nombre total de naissances	Naissances 1891-1915	Naissances 1916-1940	Naissances 1941-1965	Naissances 1966-1990	
Recensement							
Nombre de naissances	807 229	65 423 121	10 686 923	14 149 274	20 099 847	20 487 077	
Nombre de naissances autochtones	541 426	59 938 195	10 574 454	13 700 315	18 655 322	17 008 104	
Part d'autochtones (%)	67	92	99	97	93	83	
Neuf grandes écoles de l'échantillon principal							
	Nombre de noms patronymiques	Nombre total d'étudiants	Cohorte d'étudiants 1891-1915	Cohorte d'étudiants 1916-1940	Cohorte d'étudiants 1941-1965	Cohorte d'étudiants 1966-1990	Pseudo-cohorte d'étudiants 1971-1995
Nombre d'étudiants	63 155	133 363	13 962	20 331	36 287	57 437	53 407
Nombre d'étudiants autochtones	48 073	110 340	13 291	19 202	31 920	42 438	38 240
Part d'autochtones (%)	76	83	95	94	88	74	72
Part de femmes (%)		20	6	6	18	32	33
Taux d'intégration (%)		0,17	0,13	0,14	0,17	0,25	0,22
Sciences Po Paris							
Nombre d'étudiants	77 496	145 517	14 364	26 273	52 752	45 025	43 346
Nombre d'étudiants autochtones	49 956	107 618	11 088	21 508	39 993	30 837	28 592
Part d'autochtones (%)	64	74	77	82	76	68	66
Part de femmes (%)		35	6	20	36	51	53
Taux d'intégration (%)		0,17	0,10	0,16	0,21	0,18	0,15

Note : le panel supérieur recense les naissances ; les deux panels inférieurs recensent les étudiants des neuf grandes écoles et de Sciences Po Paris. Pour les individus portant un nom de famille autochtone, le tableau indique également la proportion de la population totale ayant intégré l'une des neuf grandes écoles de l'échantillon principal ainsi que Sciences Po Paris (Taux d'intégration). Certains étudiants ayant intégré plusieurs grandes écoles, la somme des étudiants de Sciences Po Paris et des neuf grandes écoles excède le nombre total d'étudiants uniques recensés (269 917 au total ; 210 438 pour les noms de famille autochtones).

Source : Fichiers des noms patronymiques de 1891 à 1990 (édition 1999), Insee ; données GENES (1911-2015).

L'étude porte sur les personnes nées entre 1891 et 1995. Le tableau 2 présente des statistiques descriptives sur l'ensemble des naissances, sur les étudiants des neuf grandes écoles de l'échantillon principal ainsi que ceux de Sciences Po Paris, analysés séparément en raison de leur poids très important. Au total, 107 618 étudiants de Sciences Po et 110 340 étudiants des neuf autres grandes écoles portent des noms de famille autochtones. Chacun de ces deux groupes représente environ 0,17 % de la population portant un nom de famille autochtone sur l'ensemble de la période.

3. Stratégie empirique

Cette section explique d'abord l'identification de la noblesse à partir des noms de famille, puis introduit le taux d'intégration relatif (TIR) comme mesure des inégalités d'accès aux grandes écoles.

3.1. Les noms de famille et l'héritage de l'histoire

Les noms de famille offrent une opportunité unique pour étudier la mobilité sociale sur longue période, en particulier pour des périodes historiques où les données administratives et d'enquête sont rares. Les méthodes basées sur le nom de famille ont été largement utilisées dans la recherche sur la mobilité intergénérationnelle (Santavirta & Stuhler, 2024), mais elles s'appliquent également à un éventail plus large de questions¹⁰. Ces approches reposent sur l'hypothèse que les noms de famille servent d'identifiants familiaux et ne sont ainsi pas distribués aléatoirement selon les caractéristiques socioéconomiques. Bien que les noms de famille n'aient pas d'effet causal sur l'accès à une grande école, ils contiennent et véhiculent des informations précieuses sur l'histoire familiale et le milieu social d'origine.

Leur intérêt tient au fait qu'ils se transmettent entre générations. En France, les noms de famille sont hérités de façon patrilinéaire depuis le XII^e siècle, avec une normalisation orthographique établie en 1870. Bien qu'une loi de 2003 permette désormais aux enfants d'hériter du nom de leur mère, les noms de famille constituent un lien patrilinéaire fiable pour les individus nés entre 1891 et 1995, période couverte par la présente étude¹¹. L'une des limites de cette approche réside dans le fait que les individus d'ascendance mixte, à la fois noble et roturière, ne sont classés comme nobles que si leur lignée paternelle est noble. Il en résulte une erreur de mesure, cependant a priori de faible ampleur, compte tenu du maintien d'une

endogamie élevée au sein de la noblesse française au moins jusqu'au début des années 1990 (de Saint-Martin, 1993). Comme indiqué à la section 1, les mariages des personnes nobles étaient souvent soigneusement orchestrés de façon à préserver le nom et le statut de la famille.

Cette étude identifie les individus d'ascendance noble en recourant à deux approches complémentaires. La première considère comme nobles toutes les personnes portant un nom de famille à particule, fréquemment associée à une lignée aristocratique¹². Toutefois, si la plupart des noms de famille nobles comportent une particule, tous les noms comportant une particule ne correspondent pas à des lignées nobles. La seconde approche s'appuie sur la Table des familles compilée par l'Association d'entraide de la Noblesse Française (ANF), qui tient à jour une liste de familles nobles et dont la mission est d'assurer « l'authentification de la vraie noblesse ». Comme détaillé ci-après, cette liste couvre une partie substantielle de la noblesse française et permet une identification plus restrictive et plus précise des lignées nobles.

La liste de l'ANF appelle à une certaine prudence, dans la mesure où certains noms de famille y figurant sont également répandus dans la population non noble : seules certaines branches familiales portant ces noms sont d'origine aristocratique. De tels noms ne permettent donc pas d'identifier de manière assurée un lignage noble. Par exemple, des noms de famille enregistrés dans la Table des familles de l'ANF tels que Mercier, Fabre, Leblanc, Michaud, Lejeune et Duhamel représentent à eux six plus de 50 000 naissances par cohorte de 25 ans, dont seule une fraction relève d'une ascendance noble. En raison de leur fort poids démographique, retenir ces noms contribuerait à considérer un grand nombre de personnes qui ne sont pas d'origine aristocratique comme l'étant. Pour éviter cet effet de dilution, nous retenons uniquement les noms dont le nombre de naissances par cohorte se situe à moins de deux écarts-types de la moyenne observée dans la liste de l'ANF. Cette restriction limite l'échantillon aux noms de famille comptant au maximum 125 naissances par cohorte, chacun ne représentant pas plus de 0,1 % de l'ensemble

10. Les historiens, les démographes et les économistes s'appuient depuis longtemps sur des sources nominatives. Par exemple, Galton et Watson (1875) ont étudié l'attrition des patronymes comme marqueur du déclin de l'aristocratie dès la fin du XIX^e siècle, tandis que Stone (1971) a souligné la façon dont ces données permettent d'éclairer les interactions et les réseaux des personnages historiques.

11. Loi n° 2003-516 du 18 juin 2003 relative à la dévolution du nom de famille.

12. Cela inclut tous les noms de famille contenant une particule (d', de, du, ou des).

des effectifs de descendants de la noblesse enregistrés auprès de l'ANF. Au total, 53 noms de famille sont exclus des 2 539 noms de famille répertoriés par l'ANF, ce qui aboutit à un échantillon final de 2 486 noms de famille enregistrés auprès de l'ANF.

Les nobles enregistrés auprès de l'ANF forment en grande partie un sous-ensemble des noms de famille à particule. Parmi les 14 363 noms à particule, 2 415 (17 %) apparaissent dans la liste de l'ANF, ce qui représente 30 % des naissances de porteurs de noms à particule. À l'inverse, 97 % des noms de famille nobles enregistrés à l'ANF comportent une particule, et seulement 3 % (71 noms) n'en comportent pas. Cela confirme que la plupart des familles aristocratiques – mais pas toutes – portent un nom à particule, tandis que tous les porteurs d'une particule ne sont pas d'origine noble (voir Beck, 1981, ou Coulmont, 2019, qui parle de « noblesse d'apparence »). Ainsi, une identification basée sur la présence d'une particule est un indicateur simple et commode, mais imparfait, de noblesse. En classant à tort certains non-nobles parmi les nobles, cette erreur de mesure conduit à une surestimation du nombre de descendants de la noblesse et tend probablement à sous-estimer leur surreprésentation dans les grandes écoles. À l'inverse, l'inscription à l'ANF est sélective : toutes les familles nobles n'y sont pas enregistrées, l'association indique en couvrir plus des deux tiers. Cette mesure sous-estime le nombre total de descendants de la noblesse dans la population tout en étant susceptible de surestimer la surreprésentation des nobles dans les grandes écoles. Le recours à ces deux définitions permet ainsi d'encadrer empiriquement la proportion de descendants de la noblesse dans l'ensemble de la population comme parmi les élèves des grandes écoles.

3.2. Taux d'intégration relatif

Pour quantifier les inégalités d'accès aux grandes écoles, le taux d'intégration relatif (TIR) est une mesure simple, qui, dans notre cas, est proche d'un rapport de cotes tout en étant plus aisée à interpréter¹³. Pour une école ou un ensemble d'écoles donné et pour la cohorte c , le TIR compare le taux d'intégration ($TI_{c,N}$) des descendants de la noblesse (N) à celui ($TI_{c,N'}$) de la population sans origine noble (N') :

$$TIR_c = \frac{TI_{c,N}}{TI_{c,N'}} = \frac{S_{c,N} / B_{c,N}}{S_{c,N'} / B_{c,N'}}$$

où le taux d'intégration des descendants de la noblesse est défini comme le nombre de nobles ayant intégré des très grandes écoles dans la cohorte c ($S_{c,N}$) divisé par le nombre de

naissances nobles dans la même cohorte ($B_{c,N}$). Le taux d'intégration de la population sans ascendance noble se calcule de la même façon. Dans la suite, le calcul est effectué alternativement pour les neuf grandes écoles de l'échantillon principal (hors Sciences Po Paris), l'ensemble des dix grandes écoles, une école prise individuellement et notamment Sciences Po Paris, ou encore des sous-ensembles particuliers comme les écoles de commerce. Le TIR indique dans quelle mesure les individus d'ascendance noble ont plus (ou moins) de chances d'intégrer les très grandes écoles que le reste de la population. Un TIR égal à 1 signifie que les nobles et les roturiers ont des probabilités d'intégration comparables. Une valeur supérieure (resp. inférieure) à 1 indique que les nobles ont une probabilité plus élevée (resp. plus faible) d'intégration que les roturiers.

Bien que les taux d'intégration relatifs puissent être calculés directement, nous les estimons à l'aide de modèles binomiaux logarithmiques afin d'obtenir des intervalles de confiance. Pour chaque cohorte c , nous estimons la probabilité d'intégrer une grande école à l'aide de la spécification suivante :

$$\log[P(GE = 1|c, N)] = \alpha_c + \beta_c N$$

où GE est une variable indicatrice égale à 1 en cas d'intégration dans une grande école, et N une indicatrice d'ascendance noble fondée sur le nom de famille. L'exponentielle du coefficient β_c fournit le taux d'intégration relatif (TIR).

4. Résultats

Cette section montre que les familles nobles sont demeurées fortement surreprésentées dans les grandes écoles françaises les plus prestigieuses tout au long du siècle dernier, et que cette surreprésentation a progressivement diminué. Le tableau 3 présente les taux d'intégration relatifs (TIR) dans les neuf grandes écoles de l'échantillon principal (hors Sciences Po Paris) des individus issus de familles nobles pour les différentes cohortes de naissance. Les résultats sont présentés séparément pour les deux méthodes d'identification du lignage noble : par les noms à particule et par les noms enregistrés auprès de l'ANF.

13. Les études empiriques utilisent souvent le rapport de cotes (odds ratio) comme indicateur d'inégalité, calculé comme $\frac{p/(1-p)}{p'(1-p')}$, où p et p' représentent les probabilités d'intégrer pour les deux groupes, par exemple. Le TIR, égal à $\frac{p}{p'}$, est plus simple. Les taux d'intégration dans les dix grandes écoles étant très faibles, les deux mesures donnent des résultats très proches ; le TIR présente l'avantage d'une interprétation plus simple.

Le taux d'intégration de l'ensemble de la population dans les dix grandes écoles étudiées varie entre 0,13 % et 0,25 % selon la cohorte (colonne 2). Les colonnes 3 et 7 montrent que les individus de familles nobles enregistrées à l'ANF sont environ trois fois moins nombreux que ceux ayant un nom à particule. Quel que soit l'indicateur de noblesse retenu, la part des individus issus de familles nobles dans la population française a augmenté au cours du XX^e siècle, ce qui reflète une fécondité plus élevée que le reste de la population. Par exemple, la proportion d'« autochtones » portant un nom à particule est passée de 1 sur 278 dans la cohorte 1891-1915 (0,36 %) à 1 sur 170 dans la cohorte 1966-1990 (0,59 %) ^{14,15}.

Les colonnes 4 et 8 montrent que la part des descendants de la noblesse parmi les intégrés a peu évolué sur l'ensemble de la période : environ 4 % des étudiants des grandes écoles portent un nom de famille à particule et un peu moins de 2 % appartiennent à des familles nobles enregistrées à l'ANF. Le taux d'intégration dans une grande école des enfants d'origine noble est lui aussi resté pratiquement constant (colonnes 5 et 9) alors que le taux d'intégration de la population a augmenté (colonne 2). Sur l'ensemble de la période, environ 1,5 % des personnes portant un nom à particule et 2 % de celles issues de familles nobles enregistrées à l'ANF ont été diplômées de l'une des neuf grandes écoles de notre étude.

Du fait de la stabilité du taux d'intégrés parmi les enfants de nobles et de l'augmentation de celui-ci pour la population générale, le taux d'intégration

relatif des familles nobles a diminué au fil du temps. Un siècle après la Révolution française, les individus nés entre 1891 et 1915 et portant un nom à particule avaient 11,6 fois plus de chances que le reste de la population d'intégrer une grande école de l'échantillon. L'avantage était encore plus marqué pour les nobles répertoriés par l'ANF, qui avaient 15,1 fois plus de chances de l'être. Deux siècles après la Révolution, pour la cohorte la plus récente de notre échantillon (1971-1995), cet avantage reste élevé, atteignant 6,5 pour les porteurs de particule et 8,9 pour les familles répertoriées à l'ANF.

Quel que soit l'indicateur de noblesse utilisé, étroit (ANF) ou large (nom à particule), la surreprésentation des descendants de nobles dans les très grandes écoles reste importante, bien qu'en déclin continu. Comme le montre le tableau S-2 de l'Annexe en ligne ces résultats se confirment lorsque l'analyse est élargie aux noms de famille non autochtones : on obtient alors des magnitudes légèrement plus faibles mais des tendances comparables. Les taux d'intégration relatifs des nobles diminuent au cours de la période de 11,1 à 5,6 pour les porteurs de particules et de 14,5 à 7,6 pour les familles enregistrées auprès de l'ANF.

14. Le tableau S-2 de l'Annexe en ligne montre que l'augmentation est plus faible lorsque l'on considère l'ensemble de la population, y compris les noms de famille non autochtones. Étant donné les pertes démographiques considérables subies par les familles aristocratiques pendant la Première Guerre mondiale (voir section 1), la hausse des taux de natalité parmi les nobles de la cohorte 1916-1940 pourrait refléter une stratégie délibérée pour restaurer leur lignée.

15. Rappelons que Chaussinand-Nogaret (1976) a estimé que les familles nobles constituaient environ 0,5 % de la population française à la fin de l'Ancien Régime.

Tableau 3 – Individus de lignée aristocratique dans les neuf grandes écoles de l'échantillon principal

		Porteurs d'un nom à particule				Porteurs d'un nom enregistré à l'Association de la Noblesse Française			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
Cohorte de naissance	Taux d'intégration global (%)	Part de la population (%)	Part parmi les étudiants (%)	Taux d'intégration (%)	Taux d'intégration relatif	Part de la population (%)	Part parmi les étudiants (%)	Taux d'intégration (%)	Taux d'intégration relatif
1891-1915	0,13	0,36	4,0	1,4	11,6 (10,4-12,9)	0,12	1,7	1,9	15,1 (12,8-17,9)
1916-1940	0,14	0,44	4,3	1,4	10,0 (9,1-11,0)	0,14	1,9	1,9	13,9 (12,0-16,0)
1941-1965	0,17	0,48	3,7	1,3	7,9 (7,3-8,6)	0,15	1,8	2,0	12,0 (10,6-13,6)
1966-1990	0,25	0,59	3,6	1,5	6,4 (5,9-6,9)	0,20	1,7	2,1	8,5 (7,6-9,7)
1971-1995	0,22	0,59	3,8	1,4	6,6 (6,0-7,1)	0,20	1,8	2,0	8,9 (7,8-10,1)

Note : pour les porteurs de noms de famille à particule et de noms de famille enregistrés à l'ANF, le tableau indique leur part dans la population, la part des descendants nobles parmi les étudiants des grandes écoles et leur taux d'intégration. Le taux d'intégration relatif est le rapport entre ce dernier chiffre et le taux d'intégration des individus sans ascendance noble. L'intervalle de confiance à 95 % est indiqué entre parenthèses. Le tableau indique également le taux d'intégration pour l'ensemble de la population. Les chiffres se réfèrent à la population portant un nom autochtone telle que défini à la section 2. Le tableau S-2 de l'Annexe en ligne présente les résultats quand on inclut tous les noms de famille, tandis que le tableau S-3 de l'Annexe en ligne étend l'analyse à l'ensemble des dix écoles pour la population portant un nom autochtone et pour l'ensemble de la population.

Source : données GENES (1911-2015) ; Fichiers des noms patronymiques de 1891 à 1990 (édition 1999), Insee.

La surreprésentation des descendants de la noblesse varie selon les grandes écoles. En utilisant les noms de famille à particule comme indicateur de noblesse, la figure II présente les taux d'intégration relatifs des nobles par catégorie d'écoles et pour trois grandes écoles particulières, dont Sciences Po Paris. Historiquement, Sciences Po était l'institution présentant la plus forte concentration aristocratique. Dans la cohorte 1891-1915, les individus ayant un nom de famille à particule avaient 38 fois plus de chances d'intégrer cette école que leurs homologues non nobles, tandis que ceux dont le nom est enregistré à l'ANF avaient un taux d'intégration 51 fois plus élevé. Si les porteurs de particule ne représentaient que 0,36 % des naissances de cette cohorte, ils comptaient pour 12 % des étudiants de Sciences Po Paris. Dans cette même cohorte, jusqu'à 5,1 % des membres de familles répertoriées à l'ANF ont étudié à Sciences Po. Si la surreprésentation des nobles à Sciences Po a régulièrement reculé tout au long du XX^e siècle, pour converger vers celle observée dans les autres grandes écoles, leur probabilité d'intégration reste néanmoins cinq à sept fois supérieure à celle de la population générale¹⁶.

La figure II illustre également la manière dont les familles nobles ont réparti leurs investissements éducatifs entre les différentes écoles. Créée en 1945, l'École nationale d'administration (ENA) a d'abord admis un nombre important d'élèves

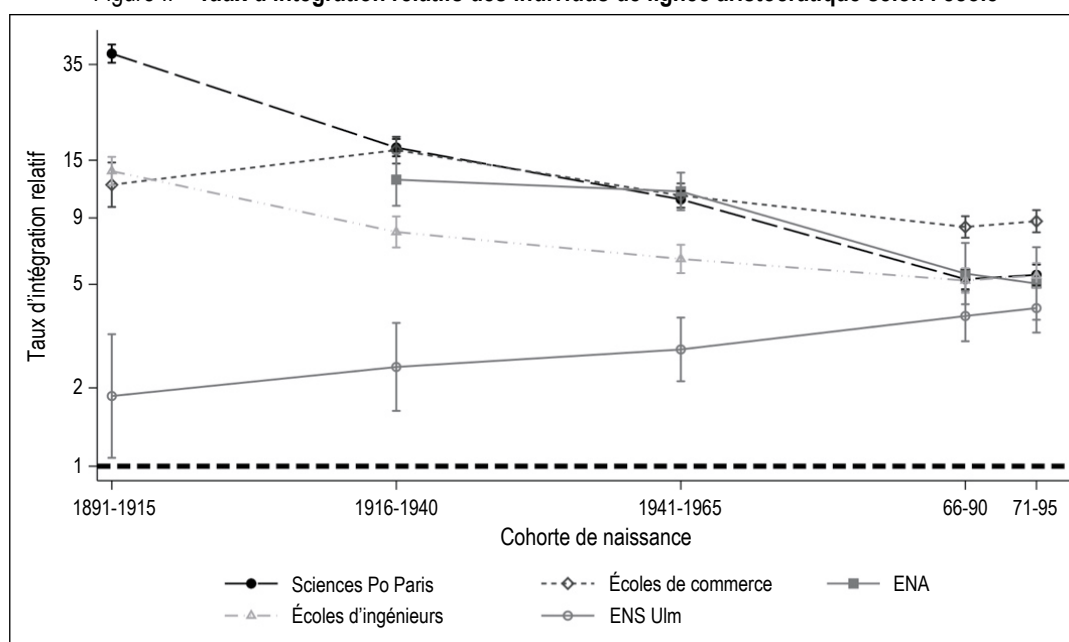
de lignée noble, avec un TIR de 13 pour la cohorte 1916-1940. Pour la cohorte 1971-1995, ce taux est passé à 5, positionnant l'ENA à un niveau de surreprésentation des nobles comparable aux autres grandes écoles étudiées. À l'inverse, la surreprésentation des descendants d'aristocrates était historiquement faible à l'ENS Ulm. Cette particularité s'est progressivement estompée et la proportion d'élèves nobles a fini par y atteindre des niveaux comparables à ceux des autres grandes écoles. Enfin, la noblesse est désormais la plus surreprésentée dans les écoles de commerce.

Le tableau 4 détaille la surreprésentation des nobles école par école. Des différences notables apparaissent entre les deux écoles de commerce de l'échantillon. Dans les deux cohortes de la première moitié du XX^e siècle, le TIR des nobles inscrits à l'ANF est de 40,5 puis 36,9 pour l'ESSEC, contre seulement 5,5 et 16,1 pour l'ESCP. Cependant, les niveaux de surreprésentation des familles nobles sont devenus comparables entre les deux écoles à partir de la cohorte 1941-1965¹⁷. Un schéma comparable se

16. Harsanyi (2005) souligne également la forte présence de familles nobles dans le faubourg Saint-Germain à Paris, quartier où se trouve Sciences Po.

17. La fondation de l'ESSEC par des Jésuites en 1907 est une particularité notable, la plupart des grandes écoles étant dès l'origine des institutions laïques. Bien que sa gestion ait été transférée à la Chambre de commerce de Versailles en 1980, elle doit possiblement son attractivité initiale auprès des familles nobles à ses origines religieuses.

Figure II – Taux d'intégration relatifs des individus de lignée aristocratique selon l'école



Note : la lignée aristocratique est identifiée par le port d'un nom à particule. L'axe vertical utilise une échelle logarithmique, les barres verticales représentent les intervalles de confiance à 95 %. La figure S-IV de l'Annexe en ligne présente les mêmes informations quand on identifie la lignée aristocratique par le port d'un nom enregistré à l'ANF.
 Source : données GENES (1911-2015) ; Fichiers des noms patronymiques de 1891 à 1990 (édition 1999), Insee.

dessine dans les écoles d'ingénieurs. Au début du XX^e siècle, l'École polytechnique (institution à statut militaire) et les Mines de Paris accueillent une plus grande proportion d'élèves nobles que les autres institutions scientifiques, mais ces différences se sont progressivement estompées. Ces convergences reflètent vraisemblablement un processus plus large d'alignement entre les différentes grandes écoles, sous l'effet combiné de dynamiques concurrentielles et de standardisation internationale, qui ont progressivement réduit les écarts en matière de programmes, de recrutement et de positionnement des grandes écoles (Bourdieu, 1989)¹⁸.

Longtemps très masculines, les grandes écoles ont amorcé un processus de féminisation au

cours des dernières décennies. La question se pose de savoir comment cette évolution s'est traduite dans les milieux aristocratiques, où les stratégies éducatives sont traditionnellement différenciées pour les filles et les garçons. La figure III compare les taux d'intégration relatifs de la noblesse chez les hommes et les femmes à Sciences Po Paris (panel A) et dans les écoles de commerce (panel B), où les familles nobles

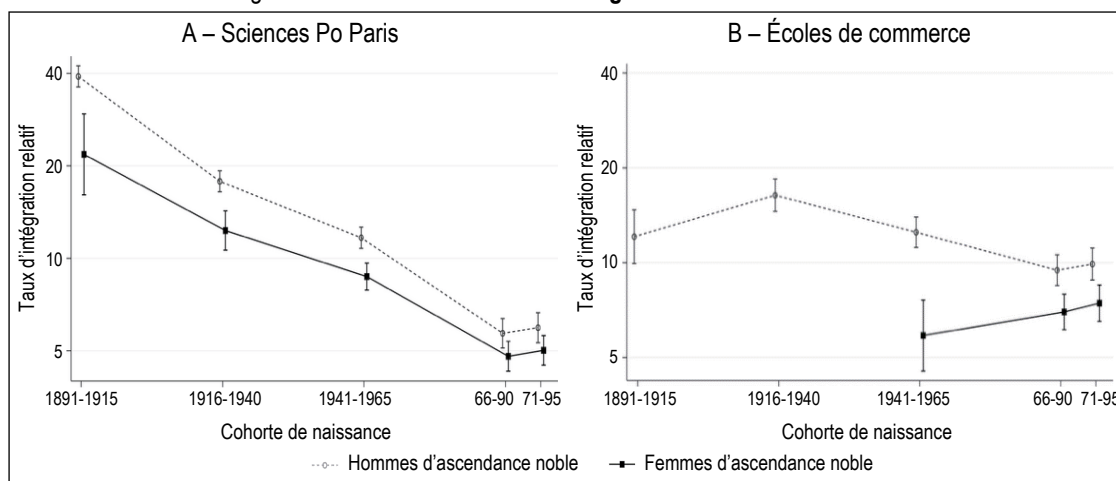
18. Plusieurs facteurs peuvent expliquer l'uniformité croissante entre les établissements : l'adaptation aux demandes du marché, la standardisation des programmes d'études alignés sur les normes mondiales, l'influence grandissante des classements et des accréditations internationales, et les processus de recrutement de plus en plus uniformes pour les étudiants et les enseignants. Plus récemment, le regroupement de concours au sein de banques d'épreuves communes à plusieurs écoles a sans doute renforcé cette tendance en favorisant la convergence institutionnelle.

Tableau 4 – Taux d'intégration relatifs des individus de lignée aristocratique par grande école

Cohorte	Porteurs d'un nom à particule				
	1891-1915	1916-1940	1941-1965	1966-1990	1971-1995
Sciences Po Paris	38,5 (35,6-41,8)	16,7 (15,5-18,1)	10,6 (9,8-11,4)	5,2 (4,8-5,7)	5,4 (5,0-6,0)
ENA	-	12,6 (10,0-15,9)	11,3 (9,6-13,4)	5,4 (4,2-7,2)	5,0 (3,7-6,9)
ENS Ulm	1,8 (1,1-3,2)	2,4 (1,6-3,6)	2,8 (2,1-3,7)	3,7 (3,0-4,7)	4,0 (3,3-5,0)
ESPCI Paris	3,1 (1,6-6,1)	4,6 (2,9-7,4)	6,3 (4,4-9,1)	2,8 (2,0-4,3)	3,2 (2,3-4,6)
Polytechnique	14,9 (13,0-17,2)	9,1 (7,8-10,7)	6,7 (5,8-7,9)	6,1 (5,4-7,1)	6,2 (5,4-7,2)
Ponts et Chaussées	8,3 (6,0-11,7)	4,8 (3,3-7,1)	6,7 (5,4-8,5)	5,5 (4,6-6,8)	6,2 (5,2-7,5)
Télécom Paris	6,2 (2,8-14,1)	5,2 (3,5-7,9)	3,9 (3,0-5,3)	4,0 (3,3-5,0)	3,8 (3,0-4,9)
Mines Paris	18,0 (13,7-23,8)	9,3 (7,0-12,4)	5,3 (4,0-7,3)	4,9 (3,9-6,2)	5,4 (4,3-6,9)
ESSEC	34,2 (27,3-42,9)	24,9 (21,4-29,1)	11,1 (9,7-12,8)	8,6 (7,7-9,7)	9,1 (8,1-10,4)
ESCP	4,0 (2,7-5,9)	11,0 (9,3-13,0)	11,0 (9,7-12,6)	8,0 (7,2-9,0)	8,3 (7,4-9,4)
Neuf écoles de l'échantillon principal	11,5 (10,4-12,9)	10,0 (9,1-11,0)	7,9 (7,3-8,6)	6,3 (5,9-6,9)	6,5 (6,0-7,1)
Les dix écoles	23,2 (21,6-25,0)	13,5 (12,6-14,5)	9,3 (8,6-9,9)	5,9 (5,4-6,3)	6,1 (5,6-6,5)
Cohorte	Porteurs d'un nom enregistré à l'Association de la Noblesse Française				
	1891-1915	1916-1940	1941-1965	1966-1990	1971-1995
Sciences Po Paris	51,3 (45,5-57,9)	23,1 (20,6-26)	14,9 (13,3-16,8)	6,5 (5,7-7,6)	6,7 (5,9-7,8)
ENA	-	16,9 (12,1-23,7)	17,9 (14,3-22,6)	6,2 (4,0-9,8)	6,4 (3,9-10,6)
ENS Ulm	0,4 (0,1-3,1)	3,8 (2,2-6,7)	4,0 (2,7-6,1)	5,2 (3,8-7,3)	5,9 (4,4-8,0)
ESPCI Paris	3,2 (1,0-10,1)	4,8 (2,2-10,9)	11,6 (7,3-18,7)	4,2 (2,4-7,4)	3,9 (2,3-6,9)
Polytechnique	21,0 (17,1-25,8)	11,0 (8,7-14,1)	9,4 (7,4-12,1)	8,3 (6,8-10,2)	8,5 (7,0-10,5)
Ponts et Chaussées	10,0 (6,0-16,8)	6,1 (3,5-11)	8,0 (5,6-11,5)	7,3 (5,5-9,8)	7,7 (5,9-10,3)
Télécom Paris	9,5 (3,1-30,0)	7,6 (4,2-13,9)	4,9 (3,1-7,9)	5,0 (3,7-6,9)	4,5 (3,2-6,5)
Mines Paris	21,6 (14,2-33,0)	8,9 (5,5-14,8)	8,1 (5,1-12,8)	7,7 (5,6-10,6)	7,8 (5,4-11,3)
ESSEC	40,4 (28,7-57,1)	36,9 (29,7-45,9)	17,4 (14,3-21,2)	12,0 (10,1-14,3)	12,8 (10,7-15,4)
ESCP	5,5 (3,1-9,9)	16,1 (12,5-20,9)	16,5 (13,7-20,1)	10,1 (8,6-12,1)	10,9 (9,1-13)
Neuf écoles de l'échantillon principal	15,1 (12,8-17,9)	13,8 (12,0-16,0)	12,0 (10,6-13,6)	8,5 (7,6-9,7)	8,8 (7,8-10,1)
Les dix écoles	31,2 (27,9-34,9)	18,7 (16,8-20,8)	13,4 (12,1-14,9)	7,8 (6,9-8,6)	7,9 (7,1-8,9)

Note : les intervalles de confiance à 95 % sont indiqués entre parenthèses. Les deux dernières lignes regroupent les résultats pour les neuf grandes écoles de l'échantillon principal et pour l'échantillon complet de dix écoles (y compris Sciences Po Paris).
Source : données GENES (1911-2015) ; Fichiers des noms patronymiques de 1891 à 1990 (édition 1999), Insee.

Figure III – Différences de taux d'intégration relatifs selon le sexe



Note : la lignée aristocratique est identifiée par le port d'un nom à particule. Les écoles de commerce sont l'ESCP et l'ESSEC (figure B). L'axe vertical utilise une échelle logarithmique, les barres verticales représentent les intervalles de confiance à 95 %. La figure S-V de l'Annexe en ligne présente les mêmes informations quand on identifie la lignée aristocratique par le port d'un nom enregistré à l'ANF.
 Source : données GENES (1911-2015) ; Fichiers des noms patronymiques de 1891 à 1990 (édition 1999), Insee.

ont été particulièrement représentées à travers les cohortes¹⁹. Les résultats révèlent un net avantage masculin : les taux relatifs d'accès aux très grandes écoles sont plus élevés pour les hommes que pour les femmes, mais l'écart s'est progressivement réduit au fil des cohortes.

Alors que la transmission intergénérationnelle d'un diplôme de très grande école apparaît comparable pour les filles et les garçons, voire peut même être légèrement favorable aux filles (Benveniste, 2023), ces résultats sont cohérents avec les études historiques sur les stratégies éducatives genrées dans les familles nobles. De Saint-Martin (1993) observe par exemple qu'au milieu du XX^e siècle, les familles nobles scolarisaient systématiquement leurs fils au lycée, tandis que l'accès des filles à ces établissements y était souvent découragé, voire jugé inapproprié.

* *
 *

Cette étude met en évidence la surreprésentation des familles nobles dans les grandes écoles les plus prestigieuses, même deux siècles après la Révolution. L'utilisation de deux indicateurs de noblesse basés sur le nom de famille (présence d'une particule et inscription à l'Association d'entraide de la Noblesse Française) permet d'adopter à la fois une définition large et une définition plus stricte du statut aristocratique. Leur combinaison avec des données sur les élèves de dix grandes écoles très prestigieuses et avec des données agrégées de naissances permet de retracer l'évolution des taux d'intégration des

individus de familles nobles relativement à ceux du reste de la population.

Parmi les cohortes nées entre 1891 et 1995, les porteurs de noms à particule représentaient autour de 0,5 % de la population française, mais environ 4 % des élèves des très grandes écoles, et même près de 12 % à Sciences Po pour la cohorte 1891-1915. Malgré une diminution de leur surreprésentation au fil du temps, les descendants de familles aristocratiques demeurent, dans les cohortes les plus récentes, six à neuf fois plus susceptibles que les autres d'intégrer l'une des neuf grandes écoles prestigieuses de l'échantillon principal. Cette baisse résulte de la combinaison de taux d'intégration relativement stables pour les nobles et d'une hausse des taux d'intégration des enfants de non-nobles.

Plus généralement, ces résultats montrent que, malgré l'abolition des privilèges aristocratiques historiques, les inégalités entre les familles d'ascendance noble et roturière n'ont pas disparu. Les familles nobles ont investi le système éducatif républicain, alors que les diplômes prestigieux se sont imposés comme un ressort central de l'accès aux positions d'élite. Cette dynamique est cohérente avec le modèle de conversion des capitaux décrit par Bourdieu. Comme l'explique de Saint-Martin (2015), les familles nobles maintiennent leur statut grâce à une combinaison de capitaux symbolique, culturel, social et économique, qui se manifestent à travers leurs

19. Les taux d'intégration relatifs ont été calculés séparément pour les hommes, en comparant les hommes nobles aux hommes non nobles, et pour les femmes, en comparant les femmes nobles aux femmes non nobles. Cette approche tient ainsi compte des différences de mixité entre écoles.

titres aristocratiques, leurs propriétés foncières, leurs diplômes, leurs réseaux et leur patrimoine. Si le capital symbolique reste au cœur de l'identité noble, sa capacité à produire des avantages sociaux dépend de sa transformation stratégique en formes de capital dotées d'une valeur contemporaine, en particulier les titres scolaires prestigieux.

Au-delà de l'éducation, cet avantage aristocratique est aussi préservé par les mécanismes clés de la filiation et de l'homogamie (de Saint-Martin, 2015). Historiquement, les familles nobles se sont appuyées sur des réseaux familiaux denses et exclusifs pour consolider leur pouvoir, leur richesse et leur influence à travers les générations (Haldén, 2020). Les liens de parenté augmentent non seulement la valeur des diplômes d'élite grâce au capital social (Kramarz & Skans, 2014), mais constituent aussi un canal privilégié d'accès aux positions prestigieuses dans la politique, les affaires et la fonction publique (O'Brien, 2024). Ce réseau interconnecté de familles nobles contribue à la résilience mais surtout à la continuité de l'ancienne noblesse au sommet de la hiérarchie sociale.

L'analyse révèle également un schéma genré : les fils de familles nobles présentent des taux d'intégration relatifs plus élevés que les filles de nobles dans les très grandes écoles, même si l'écart s'est progressivement réduit. Alors que les unions entre diplômés des mêmes établissements sont devenues plus courantes (Goux & Maurin, 2003 ; Ford, 2020) et que l'éducation des élites – en particulier dans les grandes écoles – favorise de plus en plus les unions endogames (Bouchet-Valat, 2014), la présence inégale des hommes et des femmes aristocrates dans ces établissements suggère la persistance de pratiques sociales exclusives. Lorsque l'appariement assortatif éducatif ne suffit pas à assurer la reproduction du lignage aristocratique, des événements tels que les rallyes (événements sociaux formalisés de passage à l'âge adulte

favorisant les rencontres homogames) peuvent notamment contribuer au maintien des lignées nobles (de Saint-Martin, 1985).

Des recherches futures, reposant sur la collecte de données supplémentaires, pourraient permettre de mieux comprendre la persistance des élites, notamment les mécanismes sociaux à l'origine de cet avantage noble, son ampleur par rapport à celle observée pour d'autres groupes sociaux, ainsi que les hiérarchies internes à la noblesse. Une classification plus fine de la noblesse permettrait de distinguer les lignées aristocratiques établies de longue date des familles anoblies au XVIII^e siècle ou au début du XIX^e siècle, ainsi que les familles nobles de haut rang (par exemple les descendants de ducs ou de princes) de celles détenant des titres moins élevés, contribuant ainsi à affiner la compréhension des hiérarchies internes à l'aristocratie. Par ailleurs, afin de mieux distinguer un éventuel effet statutaire ou culturel de la noblesse de celui du capital culturel, social ou économique, disposer d'informations sur le diplôme ou le niveau de vie des parents permettrait d'éclairer les mécanismes à l'origine de la surreprésentation des étudiants d'ascendance noble dans les très grandes écoles. Enfin, la comparaison de l'ampleur de cette surreprésentation avec celle observée pour d'autres groupes sociaux permettrait de mieux en situer la portée.

En intégrant les hiérarchies et distinctions sociales anciennes dans la littérature plus large sur les inégalités scolaires et la mobilité sociale, cette étude suggère que ces legs du passé contribuent encore à structurer l'accès aux diplômes les plus prestigieux. Loin de disparaître simplement, le privilège nobiliaire semble s'être reconfiguré de manière stratégique, les familles aristocratiques s'adaptant à des environnements institutionnels en mutation pour maintenir leur présence dans les cercles d'élite. Ces héritages durables de l'histoire continuent ainsi de façonner l'accès aux positions d'élite dans la société française. □

Lien vers l'Annexe en ligne :

www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/8743896/ES548_Benveniste_Annexe-en-ligne.pdf

BIBLIOGRAPHIE

- Albouy, V. & Wanecq, T. (2003).** Les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles. *Économie et Statistique*, 361(1), 27–52. <https://doi.org/10.3406/estat.2003.7351>
- Anelli, M. (2020).** The Returns to Elite University Education: A Quasi-Experimental Analysis. *Journal of the European Economic Association*, 18(6), 2824–2868. <https://doi.org/10.1093/jeea/jvz070>
- Bataille, P. & Falcon, J. (2022).** La « voie royale » ? : Note de recherche sur les dynamiques d'accès aux fractions supérieures de l'espace social français. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 245(5), 36–61. <https://doi.org/10.3917/arss.245.0036>
- Beck, T. (1981).** The French Revolution and the Nobility: A Reconsideration. *Journal of Social History*, 15(2), 219–233. <https://doi.org/10.1353/jsh/15.2.219>
- Belhoste, B. (2002).** Anatomie d'un concours. L'organisation de l'examen d'admission à l'École polytechnique de la Révolution à nos jours. *Histoire de l'éducation*, 94, 141–175. <https://doi.org/10.4000/histoire-education.827>
- Benveniste, S. (2021).** *Grandes Écoles in the 20th century, the field of the French elites: Social reproduction, dynasties, networks* [PhD Thesis]. Aix-Marseille Université. <https://theses.fr/2021AIXM0576>
- Benveniste, S. (2023).** Like Father, Like Child: Intergenerational Mobility in the French Grandes Écoles throughout the 20th century. *AMSE Working Paper* N°18. https://www.amse-aixmarseille.fr/sites/default/files/working_papers/wp_2023_-_nr_18.pdf
- Benz, P., Araujo, P., Legentilhomme, G., Mach, A., Piguët, S., Strebel, M. A. & Widmer, E. (2024).** The Swiss Patrician Families between Decline and Persistence: Power Positions and Kinship Ties (1890–1957). *Social Science History*, 48(2), 331–360. <https://doi.org/10.1017/ssh.2024.6>
- Birnbaum, P., Barucq, C., Bellaïche, M. & Marié, A. (1978).** *La classe dirigeante française : Dissociation, interpénétration, intégration*. Paris: Presses universitaires de France.
- Bloch, M. (1939).** *La société féodale*. Paris: Albin Michel.
- Bonneau, C., Charoussat, P., Grenet, J. & Thebault, G. (2021).** Quelle démocratisation des grandes écoles depuis le milieu des années 2000 ? *Rapport Institut Des Politiques Publiques* N° 30. <https://www.ipp.eu/publication/janvier-2021-quelle-democratisation-grandes-ecoles-depuis-le-milieu-des-annees-2000/>
- Bouchet-Valat, M. (2014).** Les évolutions de l'homogamie de diplôme, de classe et d'origine sociales en France (1969-2011): Ouverture d'ensemble, repli des élites. *Revue Française de Sociologie*, 55(3), 459–505. <https://doi.org/10.3917/rfs.553.0459>
- Bourdieu, P. (1989).** *La Noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*. Paris: Les Éditions de Minuit.
- Bourdieu, P. & Wacquant, L. J. (1993).** From Ruling Class to Field of Power: An Interview with Pierre Bourdieu on La Noblesse d'État. *Theory, Culture & Society*, 10(3), 19–44. <https://doi.org/10.1177/026327693010003002>
- Breen, R. & Müller, W. (2020).** *Education and Intergenerational Social Mobility in Europe and the United States*. Stanford, CA: Stanford University Press.
- Chaussinand-Nogaret, G. (1976).** *La noblesse au XVIIIe siècle : De la féodalité aux lumières*. Paris: Hachette.
- Chetty, R., Friedman, J. N., Saez, E., Turner, N. & Yagan, D. (2020).** Income Segregation and Intergenerational Mobility Across Colleges in the United States. *The Quarterly Journal of Economics*, 135(3), 1567–1633. <https://doi.org/10.1093/qje/qjaa005>
- Clark, G. & Cummins, N. (2014).** Surnames and Social Mobility in England, 1170–2012. *Human Nature*, 25(4), 517–537. <https://doi.org/10.1007/s12110-014-9219-y>
- Coulmont, B. (2019).** Dupont n'est pas du Pont. Sociographie de la noblesse d'apparence. *Histoire & Mesure*, 34(XXXIV–2), 153–192. <https://doi.org/10.4000/histoiremesure.10468>
- Defauconpret, B. (1999).** *Les preuves de noblesse au XVIIIe siècle. La réaction aristocratique : Avec un recueil de tous les ordres, honneurs, fonctions, écoles, chapitres réservés à la noblesse*. L'Intermédiaire des chercheurs et curieux.
- Dewald, J. (1996).** *The European Nobility, 1400-1800*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Dousset, L. & Thebault, G. (2025).** The End of a Gender Quota in Elite Higher Education. Mimeo.
- Doyle, W. (1996).** *Venality: The Sale of Offices in Eighteenth-century France*. Oxford University Press.
- Dronkers, J. (2003).** Has the Dutch Nobility Retained its Social Relevance during the 20th Century? *European Sociological Review*, 19(1), 81–96. <https://doi.org/10.1093/esr/19.1.81>
- Dudouet, F. & Vion, A. (2024).** *Sociologie des dirigeants de grandes entreprises*. Paris: La Découverte, Repères.

- Dupâquier, J. & Kessler, D. (1992).** *La société française au XIX^e siècle : Tradition, transition, transformations*. Paris: Fayard.
- Elias, N. (1985).** *La société de cour*. Paris: Flammarion.
- Euriat, M. & Thélot, C. (1995).** Le recrutement social de l'élite scolaire en France : Évolution des inégalités de 1950 à 1990. *Revue Française de Sociologie*, 403–438. <https://doi.org/10.2307/3322163>
- Falcon, J. & Bataille, P. (2018).** Equalization or Reproduction? Long-Term Trends in the Intergenerational Transmission of Advantages in Higher Education in France. *European Sociological Review*, 34(4), 335–347. <https://doi.org/10.1093/esr/jcy015>
- Ford, K. S. (2020).** Marrying Within the Alma Mater: Understanding the Role of Same-University Marriages in Educational Homogamy. *Sociological Research Online*, 25(2), 254–272. <https://doi.org/10.1177/1360780419867710>
- Goux, D. & Maurin, É. (2003).** Who Marries Whom in France? In: H.-P. Blossfeld & A. Timm (Eds.), *Who Marries Whom? Educational Systems as Marriage Markets in Modern Societies*, pp. 57–78. Dordrecht: Springer.
- Gurgand, M. & Maurin, É. (2007).** Démocratisation du secondaire et inégalités salariales : L'expansion éducative d'après-guerre. *Une Jeunesse Difficile : Portrait Économique et Social de La Jeunesse Française*, 82–105. <https://shs.cairn.info/revue-Annales-2006-4-page-845>
- Haldén, P. (2020).** *Family Power: Kinship, War and Political Orders in Eurasia, 500–2018*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Harsanyi, D. P. (2005).** A resilient elite. Survival and decadence. *Scandinavian Journal of History*, 30(3–4), 286–297. <https://doi.org/10.1080/03468750500319529>
- Hoekstra, M. (2009).** The Effect of Attending the Flagship State University on Earnings: A Discontinuity-Based Approach. *The Review of Economics and Statistics*, 91(4), 717–724. <https://doi.org/10.1162/rest.91.4.717>
- Kahn, S. & Ginther, D. (2017).** Women and STEM. National Bureau of Economic Research, *Working Paper Series* N° 23525. <https://doi.org/10.3386/w23525>
- Kézdy, É. S. (2019).** The Descendants of Former Aristocratic Families in Hungary at the Turn of the 21st Century. *Acta Universitatis Sapientiae, Social Analysis*, 9, 9–27. <https://doi.org/10.2478/ausoc-2019-0002>
- Kramarz, F. & Skans, O. N. (2014).** When Strong Ties are Strong: Networks and Youth Labour Market Entry. *The Review of Economic Studies*, 81(3), 1164–1200. <https://doi.org/10.1093/restud/rdt049>
- Kuiper, Y., Bijleveld, N. & Dronkers, J. (2015).** *Nobilities in Europe in the Twentieth century*. Leuven: Peeters.
- Mayer, A. J. (1981).** *The persistence of the Old Regime: Europe to the Great War*. New York: Pantheon.
- Mension-Rigau, É. (2015).** *Singulière noblesse : L'héritage nobiliaire dans la France contemporaine*. Paris: Fayard.
- Mension-Rigau, É. (2019).** *Enquête sur la noblesse. La permanence aristocratique*. Paris: Perrin.
- O'Brien, S. (2024).** The family web: Multigenerational class persistence in elite populations. *Socio-Economic Review*, 22(1), 1–27. <https://doi.org/10.1093/ser/mwad033>
- Piketty, T. (2020).** *Capital and Ideology*. Cambridge: Harvard University Press.
- de Saint-Martin, M. (1985).** Les stratégies matrimoniales dans l'aristocratie. *Actes de la recherche en Sciences sociales*, 59, 74–77. <https://doi.org/10.3406/arss.1985.2273>
- de Saint-Martin, M. (1993).** *L'espace de la noblesse*. Paris: Métailié.
- de Saint-Martin, M. (2015).** Reconversions and Downward Social Mobility among Nobilities in the Twentieth and Twenty-First Centuries. In: Y. Kuiper, N. Bijleveld, & J. Dronkers (Eds.), *Nobilities in Europe in the Twentieth Century. Reconversion Strategies, Memory Culture and Elite Formation*, pp. 305–322. Leuven: Peeters.
- Santavirta, T. & Stuhler, J. (2024).** Name-Based Estimators of Intergenerational Mobility. *The Economic Journal*, ueae035. <https://doi.org/10.1093/ej/ueae035>
- Stone, L. (1971).** Prosopography. *Daedalus*, 100(1), 46–79. <https://www.jstor.org/stable/20023990>
- Suleiman, E. N. (1978).** *Elites in French society: The politics of Survival*. Princeton, N.J.: Princeton University Press.
- Wagner, A. C. (2008).** Mariages assortis et logiques de l'entre-soi dans l'aristocratie et dans la haute bourgeoisie. *Migrations Société*, 119(5), 229–242. <https://shs.cairn.info/revue-migrations-societe-2008-5-page-229>
- de Waresquiel, E. (2005).** *L'histoire à rebrousse-poil : Les élites, la Restauration, la Révolution*. Paris: Fayard.